L'OFFRE « MYSTERY BOX » -*

KIKO Milano en France Métropolitaine et Pays-Bas

*****Boite Mystère*

KIKO France, Société par action simplifiée à associé unique, ayant son siège sis 44 rue de Lisbonne à Paris (8e), inscrite au RCS de Paris sous le n° B 521 795 237 – ayant pour SIRET, 521 795 237 02099 – code APE : 4775Z – et numéro intracommunautaire FR14521795237

KIKO Nederland B.V. dont le siège est à Helmond et principal établissement sis Rokin 92, Office 2.08, 1012KZ Amsterdam, immatriculée sous le n°Kvk 61621102

Sont des filiales de la société de droit italien Kiko SpA sis via Giorgio de Guido Paglia 1/D CAP 24122 à Bergame (BG) enregistrée sous le n°12132110151

*Organisent pour leurs clientes et clients personnes physiques, particuliers, majeures et respectivement résidentes en France Métropolitaine et aux Pays-Bas, la campagne promotionnelle intitulée « Mystery Box & Golden tickets » ***

- *du 4 au 8 novembre 2026 dans les magasins Kiko Milano en France métropolitaine et aux Pays Bas à l'exclusion des points de vente des Galeries Lafayette pour la France et Douglas pour les Pays-Bas,*
- *dès 25€ d'achats de produits et accessoires de la marque KIKO Milano (à l'exclusion des prestations beauté et les cartes cadeaux)*
- *et sur présentation du code promotionnel de l'offre communiqué selon les modalités suivantes :*
 - **MYST25NL** *: code communiqué via la* **newsletter de KIKO Milano** *aux clients et clientes inscrites à la Newsletter de Kiko Milano;*
 - **MYST25SL** *: code fourni par les* **influenceuses** *participantes choisies par KIKO Milano dans le cadre de leurs communications à partir de leurs comptes sur les réseaux sociaux (TikTok et Instagram);*

L'opération est ouverte à toutes les clients et clientes remplissant les conditions énoncées ci-dessus, qu'elles ou qu'ils soient ou non membres du programme de fidélité KIKO Me.

Les présentes conditions sont accessibles sur :https://www.kikocosmetics.com/fr-fr/aide/conditions-generales-de-vente/ et, sur demande, dans les boutiques participantes

Chaque client ou cliente pourra recevoir, lors du paiement de ses achats et dès lors que le montant total est égal ou supérieur à 25€ (vingt-cinq euros), sur présentation d'un code promotionnel valide, une boîte mystère « Mystery Box » offerte contenant trois (3) articles de la marque KIKO Milano.

Ces articles sont sélectionnés parmi les gammes de produits issus des collections précédentes listées ci-dessous (maquillage et soins lèvres, yeux, ongles, teint) d'une valeur totale allant de 28€ (vingt-huit euro) à 38€ (trente-huit euro) notamment :

FALL 2024 GLOSS SUPREME

HOLIDAY WONDERLIGHT 2024

MAGNETIC NIGHTS COLLECTION 2024

SUMMER 2024 GOLD REFLECTIONS

COLLECTION PERMANENTE Q4 2024: → Catégories face, nails, lips et eyes

Les produits contenus dans les Mystery Box ne sont ni modifiables, ni échangeables et non remboursables.*

La valeur de la dotation est déterminée au moment de leur élaboration et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, aux dotations, des dotations d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

29000 (vingt-neuf mille) "Mystery Box" sont disponibles en France Métropolitaine et aux Pays-Bas et sont remises aux client(e)s dans la limite des stocks disponibles durant la durée de cette opération commerciale.*

L'offre est limitée à 1 (une) boite par client(e), par jour. La Mystery Box est réservée à la clientèle de KIKO, à l'exclusion des collaborateurs et collaboratrices des sociétés du groupe KIKO SpA, de leurs familles, et de toutes personnes ayant contribué à l'élaboration de l'opération commerciale Mystery Box & Golden tickets.*

Les produits achetés qui permettent l'éligibilité à la Mystery Box sont échangeables sous 30 (trente) jours (valeur identique ou supérieure), si les produits sont non ouverts, les emballages conservés et non altérés, et sur présentation du ticket de caisse. Les articles achetés ne sont pas remboursables.*

Golden Tickets *(Ticket d'or)*

Certaines Client(e)s ayant reçu une Mystery Box dans les conditions visées ci-dessus pourront également trouver un bon d'achat (le Golden Ticket ou Ticket d'Or) d'une valeur de 100€ (cent euros),*

Seulement 25 (vingt-cinq) tickets d'une valeur d'achat de produits KIKO Milano de 100€ (cent euros) sont glissés dans des Mystery Box sur les territoires de la France Métropolitaine et des Pays Bas.

Ces bons d'achat seront valables pendant 1 (un) an à compter de leur date d'émission et sont non cumulables avec d'autres offres promotionnelles. Ils sont réservés à l'usage des personnes majeures.

Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Les bons sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, aux dotations, des dotations d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de cette opération commerciale (méthodes, combines, manœuvres par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de son éligibilité.

Les sociétés organisatrices et Kiko SpA pourront annuler tout ou partie cette opération commerciale s'il apparaît que des fraudes ou abus sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Les sociétés organisatrices et Kiko SpA se réservent en outre, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Mystery Box et/ou Tickets d'Or aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes ou abus.*

Si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure, les sociétés organisatrices et Kiko SpA se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler cette opération commerciale, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Tout participant(e) est tenu(e) au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.